

Didier Raoult et l'hydroxychloroquine : l'Ordre des médecins lui inflige un «blâme»

Il est reproché à l'infectiologue marseillais de 69 ans d'avoir fait la promotion de l'hydroxychloroquine pour traiter le Covid-19 « sans données scientifiques établies », ce qui s'apparente à du « charlatanisme ».



Le professeur Didier Raoult, ici dans son bureau de l'IHU Méditerranée. LP/Olivier Lejeune



Par Le Parisien

Le 3 décembre 2021 à 16h13



7

Fan inconditionnel ou détracteur, voilà qui constituera une pièce de plus dans l'épais dossier du professeur Didier Raoult. La chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins a rendu sa décision ce vendredi : elle inflige un blâme au directeur de l'Institut hospitalo-universitaire Méditerranée Infection (IHU), estimant qu'il avait enfreint le code de déontologie médicale en faisant une intense promotion de l'hydroxychloroquine contre le Covid-19.

La sanction pouvait aller d'un simple avertissement à une radiation, en passant par un blâme ou une interdiction temporaire d'exercer.

Une plainte déposée par l'Ordre des médecins

L'Ordre des médecins des Bouches-du-Rhône et le conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom) avaient porté plainte fin 2020 contre l'infectiologue marseillais, lui reprochant d'avoir incité à traiter le Covid avec de l'hydroxychloroquine « sans données scientifiques

établies », ce qui s'apparente à du « charlatanisme », avait affirmé la rapporteure de la chambre disciplinaire lors d'une audience le 5 novembre à Bordeaux, dépaycée loin de Marseille. Il était également accusé d'avoir pris des « risques inconsidérés » en soignant des patients avec ce traitement « non éprouvé par la science », avait-elle ajouté.

[Comme prévu](#), aucune motivation n'a été donnée à la décision de la chambre disciplinaire, composée de huit médecins et présidée par un magistrat administratif.

[Présent début novembre](#) devant la chambre par « respect pour cette institution », Didier Raoult, à la retraite depuis le 31 août comme professeur d'université praticien hospitalier, s'était estimé « pas concerné » par d'éventuelles « sanctions ». Il avait défendu « la réussite » de son traitement conjuguant hydroxychloroquine et azithromycine pour traiter les malades du Covid-19, malgré [l'absence d'effet prouvé](#) aujourd'hui encore.

En plus de cette procédure, le professeur Raoult est également visé, avec l'IHU qu'il a créée en 2011, par [plusieurs autres enquêtes](#) sur les conditions dans lesquelles [l'institut a conduit ses études](#) autour du Covid.

L'hydroxychloroquine [n'est plus autorisée en France](#) pour soigner les patients atteints du coronavirus depuis mai 2020.

Dans la rubrique Société

[Pour obtenir des hausses de salaire, les médecins d'Ehpad ne veulent plus vacciner les autres salariés](#)
[5 minutes pour comprendre la bataille entre Meghan Markle et les tabloïds britanniques](#)

Abonnés [Val-de-Marne : elle trouve une rainette rare dans une salade et lui offre une seconde vie](#)

 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

Société

Abonnés [Val-de-Marne : elle trouve une rainette rare dans une salade et lui offre une seconde vie](#)

[Pour obtenir des hausses de salaire, les médecins d'Ehpad ne veulent plus vacciner les autres salariés](#)

[5 minutes pour comprendre la bataille entre Meghan Markle et les tabloïds britanniques](#)

[Campement de migrants à Ouistreham : « On réclame haut et fort un hébergement digne ici, près du point de passage »](#)

[Hôpital public : journée de mobilisation samedi](#)

[«Ça aurait pu très mal finir, ce bracelet a tout changé» : les Pyrénées-Orientales lancent un dispositif pour sécuriser les femmes victimes de violences](#)

Haute-Vienne : premières observations d'un loup depuis plus d'un siècle

Abonnés **«Ça fait des semaines qu'on dit que ça ne va pas passer...» : le Covid remet l'hôpital sous tension**